AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1678
FR0013185857-FS0962

15 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ABEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 octobre 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2018, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[1], le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir indirectement 375 722 actions ABEO représentant 708 874 droits de vote, soit 5,0002% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement	375 722	5,0002	708 874	5,41
Total CDC	**375 722**	**5,0002**	**708 874**	**5,41**

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution de droits de vote double.

[1] Agissant en qualité de société de gestion du fonds France Investissement Croissance 5 (FIC 5) et contrôlée par Bpifrance Participations elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 514 211 actions représentant 13 101 148 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.